

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Renseignements sur le produit chimique et l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : KaiDri

1.2 Usage recommandé de la substance ou du mélange et restrictions d'utilisation

Usage du produit : Nettoyant à base d'eau

1.3 Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Kaivac Inc.
2680 Van Hook Ave.
Hamilton, OH 45015

1.4 Numéro de téléphone d'urgence : En cas d'urgence médicale SEULEMENT, veuillez appeler : INFOTRAC au 1-800-535-5053 24/7/365

Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements : 800-287-1136

Courriel :

Date de préparation/révision de la FDS : 26 février 2021

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification UE (1272/2008) : Irritation oculaire Catégorie 2A (H319)

Classification UE (1999/45/CE) : Xi R36, R52/53

Classification OSHA É.-U. (29CFR1910.1200) : Irritation oculaire Catégorie 2A

Se reporter à la section 16 pour le texte intégral des classes et des mentions de risques (phrases R) de l'UE

2.2 Éléments d'information sur l'étiquette :



DANGER! Contient des alcools éthoxylés propoxylés et de l'éther monobutylique d'éthylène glycol.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Prévention

P264 Se laver soigneusement après manipulation
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement

Réponse

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation persiste : Consulter un médecin.

Élimination

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

2.3 Autres dangers : Aucun n'a été identifié

Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.2 Mélange

Composant	Numéro CAS/ Numéro EINECS.	Quantité	Classification SGH/UE (1272/2008) Classification UE (67/548/CEE)
Alcools en C12-C14 éthoxylés propoxylés	68439-51-0	5-15%	Xi R36 Irritation oculaire 2A (H319)
Butoxy-2 éthanol	111-76-2/203-905-0	<5%	Xi, Xn R36/R38 R20/21/22 Toxicité aiguë 4 (H302, H312, H332) Irritation cutanée 2 (H315) Irritation oculaire 2A (H319)

Se reporter à la section 16 pour le texte intégral des classes et des phrases R/mentions H du SGH de l'UE
Les pourcentages exacts sont un secret commercial.

Section 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Premiers soins

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes en tenant les paupières ouvertes pour s'assurer que toute la surface est rincée. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau : Se laver avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se manifeste ou persiste.

Orale : En cas d'ingestion de grandes quantités, consulter un médecin.

Par inhalation : Aucun soin nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Se déplacer à l'extérieur si une irritation se manifeste. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Voir la section 11 pour de plus amples renseignements concernant les effets sur la santé.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés : Le contact provoque l'irritation oculaire. Peut provoquer une légère irritation cutanée chez certaines personnes. L'inhalation de brouillards peut provoquer une légère irritation respiratoire.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire :
Aucune nécessité

Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction : Utiliser tout moyen adapté à l'incendie environnant.

5.2 Dangers spécifiques découlant de la substance ou du mélange : Ce produit n'est ni inflammable ni combustible. La décomposition thermique produit des oxydes de carbone.

5.3 Précautions spéciales pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et un équipement de protection intégral en cas d'incendie dans les endroits où des produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :

Porter des vêtements de protection appropriés au besoin pour empêcher tout contact avec les yeux et la peau.

6.2 Précautions environnementales : Éviter la contamination des sources d'eau et le déversement dans l'environnement. Signaler les déversements aux autorités au besoin. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Contenir et recueillir le déversement avec des matériaux inertes tels qu'un absorbant commercial, du sable ou de la terre. Placer dans un contenant approprié pour l'élimination. Si autorisé, diluer et rejeter dans l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections :

Se reporter à la section 13 pour les informations relatives à l'élimination et à la section 8 pour l'équipement de protection.

Section 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact cutané prolongé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver soigneusement après manipulation et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Conserver dans un endroit frais et bien aéré, loin des bases et autres matières incompatibles. Garder le contenant fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Utilisations industrielles : Aucun n'a été identifié

Utilisations professionnelles : Aucun n'a été identifié

Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Nom chimique	É.-U. OEL	UE IOEL	R.-U. OEL	DFG MK	Valeurs biologiques limites
Alcools en C12-C14 éthoxylés propoxylés	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Butoxy-2 éthanol	OSHA PEL TWA 50 ppm ACGIH TLV TWA 20 ppm	TWA 20 ppm STEL 50 ppm	TWA 25 ppm STEL 50 ppm	TWA 10 ppm STEL 20 ppm	A3

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles d'ingénierie appropriés : La ventilation générale est généralement adéquate pour une utilisation normale. Au besoin, utiliser une ventilation par aspiration locale pour maintenir la concentration des constituants dangereux en deçà des limites recommandées.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire : Pas nécessaire si les concentrations de composants dangereux sur le lieu de travail sont inférieures aux limites recommandées. Porter un appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées. Le choix et l'utilisation des appareils respiratoires doivent se baser sur le type, la forme et la concentration des contaminants. Respectez les réglementations locales ou nationales en vigueur aux États-Unis : OSHA 1910.134, ANSI Z88.2 et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau : Le port de gants en néoprène ou en nitrile est recommandé lorsque le contact est probable. Porter les vêtements de protection nécessaires pour éviter tout contact cutané, prolongé ou répété, lors de la manipulation.

Autre protection : Aucune requise.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Apparence et odeur : Liquide clair avec une légère odeur.

Solubilité dans l'eau :	Soluble	Point d'ébullition :	210° °F
Seuil olfactif :	Non déterminé	Coefficient de partage :	Non déterminé
pH :	5-9	Point de fusion :	Non déterminé
Densité spécifique :	1,001	Densité de vapeur :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Non déterminé	Tension de vapeur :	Non déterminé
Inflammabilité (solide/gaz) :	Non applicable	Point d'éclair :	Aucun
Limites d'explosivité :	Non déterminé	Température d'auto-inflammation :	471 °F
Température de décomposition :	Non déterminé	Viscosité	Non déterminé
Propriétés d'explosivité :	Aucun	Propriétés oxydantes :	Aucun

9.2 Autres informations : Aucun

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Non réactif dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique : Stable.

10.3 Risques de réactions dangereuses : Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter : Aucune connue.

10.5 Matériaux incompatibles : Éviter les acides puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique produit des oxydes de carbone.

Section 11 : Données toxicologiques

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques :

Dangers potentiels pour la santé

Par inhalation : Les brouillards peuvent provoquer l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures accompagnée de toux et mal de gorge.

Contact cutané : Peut provoquer une légère irritation.

Contact oculaire : Provoque une irritation grave avec larmolement et rougeurs.

Orale : L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des vomissements et de la diarrhée.

Valeurs de toxicité aiguë : ETA du produit : Orale 10309 mg/kg, cutanée 8000 mg/kg, par inhalation 556 mg/L
Alcools en C12-C14 éthoxylés propoxylés : DL50 orale (rat) : 3234 mg/kg, DL50 cutanée (lapin) : > 2000 mg/kg
Butoxy-2 éthanol : DL50 orale (rat) : 650-1746 mg/kg, DL50 cutanée (lapin) : 320 mg/kg, CL50 inhalation (rat) : 3,7 mg/L/1 h estimé, 486 ppm/4 h (2,2 mg/L)

Corrosion/irritation cutanée : Peut provoquer une petite irritation.

Lésion oculaire/ irritation : Le produit peut être irritant pour les yeux.

Irritation respiratoire : L'inhalation prolongée peut provoquer une irritation respiratoire.

Sensibilisation respiratoire : N'est pas connu pour être un sensibilisant.

Sensibilisation de la peau : N'est pas connu pour être un sensibilisant.

Mutagénicité des cellules germinales : Ce produit ne devrait pas présenter de risque de dommages génétiques.

Cancérogénicité : Aucun des composants n'est classé comme cancérogène potentiel par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou le CLP.

Toxicité pour le développement et la reproduction : Aucun des ingrédients n'est toxique pour la reproduction.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Aucun effet indésirable n'est attendu au regard des composants.

Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) : Aucun effet indésirable n'est attendu.

Section 12 : Données écologiques

12.1 Écotoxicité :

Butoxy-2 éthanol : CL50 truite arc-en-ciel : 1474 mg/L/4 h, NOEC poisson-zèbre : > 100 mg/L/21 jours

Produit nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradation : Butoxy-2 éthanol est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Aucune requise.

12.6 Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

Section 13 : Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer conformément à toutes réglementations locales, provinciales et nationales. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales et nationales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de déterminer l'identification et l'élimination appropriées des déchets conformément aux réglementations applicables.

Section 14 : Informations relatives au transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle pour le transport selon l'ONU	14.3 Classe(s)	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers environnementaux

			de danger		
USDOT	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non
TMD canadien	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non
ADR/RID UE	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non
IMDG	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non
AITA/OACI	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur : Aucun n'a été identifié

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC : Non applicable.

Section 15 : Information sur la réglementation

15.1 Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

RÈGLEMENTATION DES ÉTATS-UNIS :

Exigences de déclaration Sara aux É.-U. : Les composants suivants de ce produit ne sont pas soumis aux exigences de déclaration des sections 302, 304 et 313 du Title III du Superfund Amendments and Reauthorization Act.

<u>Ingrédient chimique</u>	<u>Poids en pourcentage</u>
Éthers de glycol	<5

Quantités servant à la planification des seuils de SARA aux É.-U. : Il n'existe pas de quantités servant à la planification des seuils particulières pour les composants de ce produit. Le seuil par défaut de 10 000 lb (4 540 kg) s'applique donc en vertu du règlement 40 CFR 370.20 pour la soumission des fiches de données de sécurité fédérales et le dépôt de l'inventaire.

Quantité à déclarer (QD) selon CERCLA aux É.-U. : Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration du CERCLA. De nombreux États ont des exigences de déclaration de déversement plus strictes. Signaler les déversements exigés par les réglementations fédérales, étatiques et locales.

Situation dans l'inventaire de la TSCA aux É.-U. : Les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés de l'inscription.

Autres réglementations fédérales aux É.-U. : Aucun

La Safe Drinking Water And Toxic Enforcement Act de la Californie (Proposition 65) : Les ingrédients contenus dans ce produit ne figurent pas sur les listes de la Proposition 65.

Section 16 : Autres informations

CLASSEMENT NFPA (NFPA 704)	FEU : 0	SANTÉ : 2	INSTABILITÉ : 0
CLASSEMENT HMIS	FEU : 0	SANTÉ : 1	DANGERS PHYSIQUES : 0

Classes, mentions de risque et déclarations de danger du SGH de l'UE à titre de référence (voir les sections 2 et 3) :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H302 Nocif en cas d'ingestion
H312 Nocif par contact cutané
H332 Nocif par inhalation

H315 Provoque une irritation cutanée
Xi Irritant
Xn Nocif
R36 Irritant pour les yeux
R38 Irritant pour la peau

Date de révision : 02/26/2021

Remplace la date : 06/24/2015

Sommaire de la révision : Convertir au format REACH/SGH avec classification CLP/SGH.

Les informations contenues dans le présent document sont jugées exactes, mais ne sont pas garanties. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Il est conseillé aux utilisateurs de confirmer à l'avance la nécessité d'informations à jour, applicables et adaptées aux circonstances d'utilisation. Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées à l'acheteur ou à une tierce personne à proximité si les procédures de sécurité raisonnables ne sont pas respectées comme stipulé dans la fiche de données de sécurité. De plus, Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées par une utilisation anormale de ce matériau, même si des procédures de sécurité raisonnables sont suivies.